

**SÉANCE DU 18 MARS 2024**

Délibération mise en ligne le 21.03.2024 sur le site internet de la commune de Libourne

**24-03-036**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 11 mars 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le dix huit mars à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué, Valérie VOGIN, Conseillère municipale déléguée

**Absents :**

Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Gabi HÖPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Laurence GARREAU pouvoir à Laurent KERMABON, Emmanuelle MERIT pouvoir à Christophe DARDENNE

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**PREVENTION**

**SÉCURISATION DE LA VILLE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FIPDR 2024 (FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA RADICALISATION)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté N° 33130828 du 8 décembre 2017 définissant la zone autorisée sur la commune de Libourne pour la mise en place du dispositif de vidéoprotection,

Vu l'appel à projet départemental 2024 au titre du FIPDR (Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation) en date du 20 décembre 2023,

Considérant que la Ville de Libourne développe depuis plusieurs années son réseau de vidéoprotection et intensifie ses investissements dans ce domaine en centre-ville mais aussi dans les quartiers périphériques,

Considérant que la vidéoprotection est systématiquement associée aux nouveaux projets de la ville parce qu'elle apporte des solutions pour la sécurité des habitants et des visiteurs par la pertinence des emplacements choisis,

Considérant les lieux équipés en vidéoprotection en 2024 :

- Place Guadet
- Rue Etienne Sabatié
- Avenue Georges Pompidou (Rond-Point)
- Parking Max Linder
- Nouveaux locaux de la Police municipale

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le

ID : 033-213302433-20240318-DELIB24\_03\_36-DE



Considérant que ces dispositifs ont été prévus en collaboration avec la Gendarmerie nationale et la Police municipale sur le constat d'actes de délinquance et d'autres faits pouvant porter atteinte à la sécurité des citoyens,

Considérant le calendrier de réalisation de ces travaux programmés en 2024,

Considérant le budget prévisionnel ci-après :

BUDGET FIPDR 2024 : 125 301,01 € HT					
DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	Montant	Tx
Vidéoprotection :			Etat - FIPD 2024	62 650,00 €	50,00 %
• Place Guadet	52 478,01 €	62 973,61 €			
• Rue Etienne Sabatié	10 907,32 €	13 088,78 €			
• Avenue Georges Pompidou (Rond-Point)	35 421,95 €	42 506,34 €			
• Parking Max Linder (Allées Robert Boulin)	15 196,52 €	18 235,82 €			
• Nouveaux locaux de la Police Municipale (Allées Tourny)	11 297,21 €	13 556,65 €	Autofinancement	62 651,01 €	50,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>125 301,01 €</b>	<b>150 361,20 €</b>		<b>125 301,01 €</b>	<b>100,00 %</b>

Vu l'avis de la commission finances en date du 14 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (33 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve ce projet

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'État au titre du FIPDR 2024 à hauteur de 62 650 € dans le cadre de l'opération précitée

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 20.03.2024 et de la publication, le 21.03.2024  
Fail à Libourne  
Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Commune de Libourne